

Communiqué de presse

Berne, le 18 décembre 2023

Pas de retour en arrière pour le droit d'asile des femmes et jeunes filles afghanes

Lors de la session parlementaire spéciale, une motion sera traitée dans chacune des deux chambres demandant une "correction de l'adaptation de la pratique lors de demandes d'asile de citoyennes afghanes". L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) s'engage pour que les femmes et les filles d'Afghanistan obtiennent l'asile, car leur situation s'est dramatiquement détériorée.

Depuis la prise de pouvoir des talibans, les femmes et les filles sont soumises à des restrictions et des interdictions croissantes qui violent massivement leurs droits fondamentaux. L'OSEO travaille dans le domaine de l'intégration professionnelle et sociale et connaît la situation des réfugié.e.s. Il est indéniable qu'en Afghanistan, les femmes et les filles sont discriminées en raison de leur genre. Zahra, une jeune afghane qui a été aidée dans son parcours en Suisse par SOS Ticino, a fui l'Afghanistan lorsque ses droits en tant que jeune fille lui ont été retirés. En effet, les filles ne peuvent désormais plus aller à l'école, les femmes ne peuvent pas quitter la maison sans être accompagnées d'un homme et il leur est interdit de travailler.

Dans le contexte de la détérioration constante de la situation des femmes et des filles en Afghanistan, le SEM a décidé de modifier sa pratique en été 2023. À partir du 17 juillet, elles n'obtiendront plus seulement le statut d'"admission provisoire", mais l'asile. Ce statut leur apporte la sécurité et il facilite par exemple le regroupement familial.

L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière salue ce changement de pratique, tout en estimant qu'il aurait dû intervenir plus tôt. Elle déplore les motions déposées au Conseil des Etats et au Conseil national par des partis de droite pour demander une correction de cette pratique. Le SEM ayant autorité en la matière, il n'appartient pas au Parlement de décider de la pratique en matière d'asile. La crainte que ce changement de pratique puisse avoir un effet d'attraction vers la Suisse ne s'est pas vérifiée. De plus, les Afghanes obtiennent déjà l'asile dans d'autres pays européens. Nous espérons que les femmes élues au Parlement feront preuve de solidarité pour défendre les droits et les espoirs des Afghanes.

L'OSEO recommande vivement de rejeter les motions 23.4247 et 23.4241, qui seront probablement traitées le 19 décembre par le Conseil national et le 20 décembre par le Conseil des Etats.

[Pas de retour en arrière pour le droit d'asile des femmes et jeunes filles afghanes \(oseo-suisse.ch\)](https://www.oseo-suisse.ch)

Renseignements complémentaires :

- Mario Amato, directeur de SOS Ticino, tél. 091 / 923 18 67, mamato@sos-ti.ch
- Caroline Morel, responsable du Secrétariat national OSEO, tél. 031 380 14 01, caroline.morel@sah-schweiz.ch

www.oseo-suisse.ch